



## Credirec est ce legal leur procedure de harcellement

Par **vanson**, le **03/06/2009** à **21:17**

Bonjour,

Cette organisme me réclame une creance impayée en 2001, de Finaref, suite injonction à payer en 2001, pendant 8 ans je n'ai jamais eu de suite après que finaref ai fait saisir ma voiture par huissier .

Aujourd'hui Credirec me harcele tous les jours au tel le soir a 19h/20h, menace ect. recame 3000€ de principal plus 3000€ d'interets.

Ils exigent des cheques signés non remplis 10 pour commencer ou que je demande a des amis de les faire a ma place. Sinon execution. De plus la creance à doublée sois disant des interets sur 8 ans.. Je suis en liste rouge chez orange, comment peuvent t'ils me harceler comme cela au tel.

Je n'ai pu envie de leur répondre.

Que dois je faire

Par **bastaing**, le **04/06/2009** à **21:42**

j'ai moi aussi le meme probleme mon dossier est allé dans les mains de credit rec saisie voiture en 1990 puis en 2001 relance de creditrec soit 11 ans sans nouvelles de sofinco après de nombreux appels chez moi et a mon travail j' ai pris un avocat qui a envoyé un courrier demandant sur le champ l'historique de mon dossier la societe credirec a repondu s'etre rapprochée de sofinco et que ne pouvant m'apporter d'historique mon dossier etait retourné chez sofinco entre temps sur les conseils de mon avocat a chaque fois que l'on me telephone je reponds que si on persiste a me tel je deposeraot plainte pour harcelement et je demande

que la société de recouvrement se rapproche de mon avocat et racrcche sans autre explications chaque année mon dossier se retrouve chez une nouvelle société de recouvrement et encore cette année a la même période juin quoi qu'il en soit ne jamais faire de paiement ce serait reconnaître ta dette et le montant réclame je suis dans ma 21ème année et le montant est énorme prescription de 30ans et 5 ans surs les intérêts c'est à dire que les intérêts ne te peuvent plus être demandés dans ton cas comme le mien il y a sans doute un problème dossier incomplet qui ne permet pas un action juridique ex si ton véhicule a été saisi acte de vente aux enchères faisant apparaître le prix quoi qu'il en soit on ne devrait être redevable que du xapital restant à payer